Image not found or type unknown

Audience repoussée par mon mari

Par **cats76**, le **01/08/2008** à **10:03**

Bonjour,
En instance de divorce à l'amiable depuis le mois de février, mon mari fait tout pour reculer la date de dépôt chez le juge : a chaque RV chez notre avocat pour signer nos accords, il trouve à chaque fois des choses à rectifier. Cependant, nous avons enfin signé chez l'avocat nos accords.
Nous avons une maison en indivision et lors du RV chez le notaire, à nouveau il a refusé de signer la convention d'indivision et le RV est repoussé au 8 août...
Il va d'autre part demander le renvoi du RV chez le juge parce que je ne peux pas lui payer (à peine 200 euros) ma part des dépenses du mois de juin (nous vivions à cette époque ensemble dans la maison, depuis, j'ai déménagé), alors que je lui ai demandé d'attendre car j'ai de gros soucis financier, un découvert énorme à la banque....
je ne sais pas quoi faire ! La banque me harcèle, je ne peux payer mes charges de mon nouveau logement...
Pouvez-vous m'aider et me dire s'il peut repousser la date d'audience ?
En a-t-il le droit ? Notre avocat commun peut-il accepter sa demande ? Que puis-je faire ?
Je crois qu'il est pret à tout pour retarder l'audience afin que je ne touche pas ma prestation compensatoire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés